

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE.

Paris, le 26 décembre. — S. M. se rendra dans les premiers jours de janvier à Valenciennes et de là à Lille où elle restera quatre jours. Le roi couchera à Compiègne et St-Quentin en allant, et reviendra à Paris par Péronne.

Louis-Philippe a voulu distribuer de ses mains à notre brave armée, les récompenses qu'elle a si bien méritées.

(Journal des débats.)

— La diplomatie continue à être fort agitée par suite de la capitulation du général Chassé. Les ambassadeurs de Vienne et de Berlin sont en continuelles communications avec le ministre des affaires étrangères. Ils paraissent désirer maintenant plus que jamais de vaincre la résistance de la Hollande. Quant à l'ambassadeur de Russie, il garde la neutralité. Soit qu'il veuille gagner du temps ou que réellement ses pouvoirs ne soient pas assez explicites, il a déclaré devoir en référer à son gouvernement pour les nouvelles négociations.

BELGIQUE.

ARMÉE FRANÇAISE DU NORD.

Berchem, 27 décembre.

On s'attendait au refus du roi de Hollande, bien que la raison et l'humanité semblâssent devoir lui faire préférer la liberté de sept ou huit mille de ses compatriotes à l'inutile possession de deux forts qui, au fond des choses, ne peuvent lui être bons à rien, quand il reste maître, de Flessingue et de Breskens, mais ce prince a une réputation tellement établie d'obstination que presque personne ne mettait en doute son refus.

Depuis ce matin on en a la certitude officielle; le roi de Hollande ne rendra qu'à la force les forts de Lillo et Liefkenshoek.

L'officier hollandais qui avait été envoyé par le général Chassé, MM. de Tallenay, secrétaire de la légation française, et Passy, aide-de-camp du maréchal Gérard, sont arrivés ce matin, porteurs de cette résolution du roi de Hollande.

Les prisonniers vont être immédiatement dirigés vers la frontière de France. Ils s'y attendaient à l'avance et le voient sans regret, du moins en apparence, tant les bons procédés dont ils ont été et dont ils continueront à être l'objet, ont adouci ce que leur position a d'affligeant.

La première colonne de prisonniers, forte de mille hommes, partira après demain 29. En même temps se mettra en marche une brigade française qui lui servira d'escorte. Chaque jour une brigade partira avec un pareil nombre de prisonniers.

Le 4 janvier, une portion de l'armée se trouvera autour de Valenciennes et sera passée en revue par le roi Louis-Philippe qui doit s'y rendre avec sa famille. On suppose que S. M. le roi des Belges se rendra pour ce moment à Valenciennes, et que s'il juge convenable de faire une distribution des croix de son ordre, c'est là qu'elle aura lieu.

Après demain est le jour fixé pour la remise aux postes belges de la citadelle et des forts.

Pendant que toutes ces dispositions se prennent on vient d'apprendre qu'on se bat encore au bas de l'Escaut. Ce matin, de l'autre côté d'Anvers on entendait une canonnade dont on ne connaît pas la cause.

Le capitaine Koopman vient d'être conduit de la Tête-de-Flandres à la citadelle. Le général Chassé n'est pas encore sorti de chez lui; on le dit fort malade.

Les canonniers et mineurs belges viennent de recevoir l'ordre de partir pour le Limbourg.

Quatre heures du soir. — La gendarmerie française amène au quartier-général le commandant Koopman, extrait de la citadelle par ordre du maréchal et déclaré prisonnier à discrétion par suite de sa conduite.

L'ordre du départ est annoncée à toute l'armée. Toutes les administrations font leurs dispositions.

Les régiments qui étaient au camp viennent de prendre des cantonnements en arrière, sur la route de Bruxelles.

Un officier belge ayant forcé la consigne et s'étant introduit dans la citadelle, d'où il est résulté une vive fâcheuse, va passer à un conseil de guerre pour violation de consigne.

REFUS POSITIF DU ROI GUILLAUME.

Hier (26), à neuf heures et demie du soir, M. de Tallenay, secrétaire d'ambassade, M. Passy, aide-de-camp de M. le maréchal, et l'aide-de-camp du général Chassé, sont arrivés ici de retour de leur mission. Je suis officiellement informé du résultat de cette mission et la voici :

« Le cabinet de La Haye n'a point répondu à la lettre de ces messieurs, demandant l'autorisation de franchir la frontière; force leur a été de rester de ce côté-ci où ils étaient en quelque sorte consignés. Comme ils ne pouvaient y séjourner éternellement, ils ont pris le parti d'expédier l'aide-de-camp du général Chassé, à La Haye, le chargeant de demander la réponse du gouvernement dans le plus bref délai.

« Vers trois heures et demie du soir, hier, un aide-de-camp, attaché au ministère de la guerre à La Haye, est revenu avec l'aide-de-camp du général Chassé, il a répondu verbalement à MM. de Tallenay et Passy : « Votre gouvernement demande l'évacuation des forts Lillo et Liefkenshoek; le roi des Pays-Bas, mon maître, n'y consentira jamais. »

« Il n'y a pas eu d'autres explications. On s'est seulement salué réciproquement. »

L'armée française va néanmoins retourner en France; dans ce moment des ordres de départ sont expédiés pour toutes les branches d'administration. Demain on commencera le désarmement des batteries de siège et le matériel sera embarqué sur l'Escaut.

Capitulation arrêtée entre le général d'infanterie, baron Chassé, commandant la citadelle d'Anvers et les forts qui en dépendent, et le maréchal comte Gérard, commandant en chef l'armée française devant cette place.

Art. 1^{er}. Le général d'infanterie baron Chassé livrera à M. le maréchal comte Gérard la citadelle d'Anvers, la position de la Tête-de-Flandre, les forts Burgh, Zwyndrecht et Oustruweel, dans leur état actuel, avec les boues à feu, munitions de guerre et de bouche, à la réserve des objets mentionnés à l'art. 3.

2. La garnison sortira avec les honneurs de la guerre, déposera les armes sur les glacis, et sera prisonnière de guerre. Toutefois, M. le maréchal Gérard s'engage à la faire reconduire à la frontière de Hollande où ses armes lui seront rendues, aussitôt que S. M. le roi de Hollande aura ordonné la remise des forts de Lillo et de Liefkenshoek.

A cet effet, M. le maréchal Gérard enverra sans retard un officier à La Haye, et permettra à M. le général Chassé d'envoyer un de son côté, s'il le juge convenable.

3. MM. les officiers conserveront leurs armes, toute la garnison conservera ses bagages, voitures, chevaux et effets, appartenant soit aux corps, soit

à des individus de cette garnison. Quelques personnes étrangères à la garnison, qui sont restés dans la citadelle, seront sous la protection de l'armée française.

4. Si la réponse de La Haye ordonne la remise des forts de Lillo et de Liefkenshoek, la garnison sera reconduite à la frontière de Hollande, soit par eau, soit par terre, au choix de M. le général Chassé, aussitôt après la prise de possession desdits forts.

5. Si la garnison prend la route de terre, elle marchera en une seule colonne. M. le général Chassé aura la liberté d'envoyer à l'avance des officiers d'état-major et des commissaires de guerre, pour préparer des logements sur le territoire hollandais.

6. Dans le cas où les chevaux et voitures appartenant à la garnison ne suffisent pas au transport de ses effets, il lui sera fourni des moyens de transport dont le paiement sera à sa charge. Il en sera de même des bateaux qui pourraient être nécessaires pour le transport des meubles des officiers et employés de la garnison.

7. Pour le transport des malades et surtout des blessés, il sera fourni, aux frais du gouvernement hollandais, les moyens nécessaires pour les évacuer par eau sur Brézel. Les malades non transportables continueront d'être traités dans les hôpitaux convenables de cette situation, aux frais du gouvernement hollandais, par des officiers de santé de cette nation, qui, à leur sortie, des mêmes avances que la garnison.

8. Immédiatement après la signature de la capitulation, l'armée assiégeante fera occuper par un bataillon la demi-lune et la porte de la courtine devant la ville.

Dans le plus court délai possible, les commandants de l'artillerie et du génie remettront aux chefs desdits corps de l'armée française, les armes, munitions, plans, etc., etc., relatifs aux services dont ils sont respectivement chargés. Il sera dressé, de part et d'autre, inventaire des objets remis.

Fait au quartier-général, sous Anvers, le 23 décembre 1832.

Le lieutenant-général, chef d'état-major-général, chargé des pouvoirs de M. le maréchal commandant en chef l'armée du Nord.

Saint-Cyr Nugues.

ARTICLE ADDITIONNEL.

La flotille de douze canonnières stationnée devant Anvers, sous les ordres de M. le colonel Koopman, n'est pas comprise dans la présente capitulation.

Le colonel Auvray.

Le général d'infanterie commandant la citadelle d'Anvers, Baron Chassé.

Pour copie conforme :

Le maréchal comte Gérard.

Ferme de Doel, le 23 décembre 1832, à quatre heures du soir.

ANVERS, LE 28 DÉCEMBRE.

Notre ville reprend successivement sa physionomie animée. La multitude d'étrangers qui y affluent et la présence d'un grand nombre d'officiers français y répandent de la vie et du mouvement. Quelques professions se ressentiront de ce surcroît de population temporaire. Cependant on remarque qu'un grand nombre de boutiques ont encore fermées, lorsqu'elles pourraient profiter de ce mouvement extraordinaire.

— MM. Paulin et Morlet ont été décorés de la croix de l'Ordre de Léopold.

Deux officiers du génie belge, qui ont suivi les opérations du siège, seront décorés, dit-on, de la légion d'honneur.

— On évalue à 40,000 le nombre des bombes lancées par les batteries françaises. Les bois coupés pour le siège, ceux pour les camps et les dégâts dans les propriétés traversées par les parallèles sont estimés à 1,500,000 francs. On a fait une estimation à part des maisons endommagées ou détruites par le feu des Hollandais, parce que le gouvernement belge espère en faire l'objet d'une réclamation vis-à-vis de la Hollande, quand il s'agira d'une liquidation.

— Plusieurs officiers supérieurs du génie hollandais ayant exprimé le désir de visiter le fort Montebello, ils y ont été conduits par un officier supérieur de l'armée française.

— M. Marinos, d'Anvers, jeune paysagiste qui donne les plus belles espérances, vient de commencer un grand tableau représentant l'entrée de l'armée française dans la citadelle.

On lit dans le *Phare* :

Hier vers deux heures et demie le roi est allé visiter la batterie impériale. S. M. ayant aperçu M. le maréchal Gérard qui passait le long du second bassin est allée à sa rencontre; ils ont ensuite fait route ensemble vers le palais accompagnés d'un nombreux état-major.

Pendant que S. M. était à la batterie impériale, deux brigantins belges, venant de Burcht, remontaient l'Escaut. L'un n° 2, commandé par le capitaine de vaisseau Plencque; l'autre n° 4, commandé par le lieutenant Désorgue; ils ont nouillé vis-à-vis le fort du Nord.

Les artilleurs des brigantins sont partis ce matin pour le fort Philippe. Ces deux bâtimens doivent aller mouiller devant ce fort cet après-midi.

Un détachement de mineurs belges travaillent les fortifications du fort Philippe.

Hier dans la matinée on a entendu un canonnade dans la direction de Lillo, aujourd'hui vers midi on l'entendait de nouveau.

Un grand nombre de personnes visitent aujourd'hui les tranchées.

Les curieux qui visitent les travaux racontent les uns des éclats de bombes, les autres des boîtes; tout le monde veut avoir quelque souvenir d'un siège aussi mémorable.

On ne peut voir sans étonnement les travaux immenses que les Français ont effectués en aussi peu de jours: ces ouvrages s'étendent jusque sous les remparts de la citadelle.

Déjà plusieurs ouvrages ont été démolis.

La porte des Béguines fermée depuis plus de deux ans est rouverte et l'on refait la route de Boom coupée en deux endroits.

Anvers, 28 décembre, 11 1/2 heures.

Si la garnison prisonnière consent à jurer, sous serment, que, jusqu'à la paix, elle ne portera pas les armes contre la France et la Belgique, elle retournera demain matin en Hollande.

Elle sera conduite désarmée à la frontière, et là elle recevra ses armes.

Pendant ce moment-ci, la sommation relative à cette détermination est faite au général Chassé. On pense généralement qu'il acceptera, et que demain l'armée belge prendra possession de la citadelle.

Je crois que le colonel Bazen est au nombre des officiers chargés de cette mission auprès du général hollandais.

On prétendait hier au soir, que Chassé avait refusé de souscrire à cet engagement; mais cela n'est pas, puisque la sommation se fait seulement à l'instant même.

Suivant ce que j'ai entendu, il me semble que les marins sont exceptés du bénéfice de cet acte de générosité. (Libéral.)

BRUXELLES, LE 28 DÉCEMBRE.

Les ducs d'Orléans et de Nemours sont partis pour Paris hier matin à 11 heures et demie, ainsi que nous l'avions annoncé hier. On annonce que ces

deux princes, accompagnés de la reine des Français, leur mère et de Mlle Adélaïde leur tante, doivent revenir sous peu de jours dans la capitale; pour y séjourner quelque temps. On prépare au palais des appartemens pour la reine des Français, sa belle-sœur et ses deux fils.

— Le roi sera aujourd'hui de retour d'Anvers.

— Tout en ce moment on annonce une prompte et complète évacuation de la Belgique par l'armée française; c'est l'exécution loyale de l'accord du 22 octobre, mais nous avons quelques raisons de croire à une modification prochaine dans les ordres transmis à l'armée du Nord; une portion de cette armée pourrait rester momentanément en Belgique. (Em.)

— La reine vient d'envoyer au salon d'exposition de la société Philanthropique une chaise en acajou dont le siège porte une guirlande de fleurs fort délicatement brodée, deux écrans en crêpe où sont figurés des oiseaux dont le plumage est aux couleurs belges et françaises, et deux vases en porcelaine avec figures chinoises. Ces broderies et cette peinture sont, dit-on, du travail de S. M.

— La commission à laquelle a été renvoyé le projet de crédit provisoire pour le ministère de la guerre a terminé son travail, et au lieu de 18,600,000 frs. demandés pour trois mois, elle propose de n'allouer que douze millions pour deux mois. Le rapport sera fait demain en séance publique. Le ministre a consenti à cette modification, convaincu que d'ici au 1^{er} mars le budget sera voté. (Union.)

LIÈGE, LE 29 DÉCEMBRE.

Nous apprenons par M. le docteur D. arrivé de Bruxelles hier, que M. Kaufman est en pleine convalescence et qu'il s'occupe de ses affaires particulières comme avant sa maladie.

— Le contingent de la levée de 1833 est fixé à un maximum de 12,000 hommes; au lieu de 18,000 annoncé hier par erreur.

Voici quelques passages d'un article du *Constitutionnel* sur les conséquences politiques de la prise de la citadelle d'Anvers :

La citadelle d'Anvers est prise, et la guerre générale n'a pas éclaté! Les démentis que nous jetons depuis si long-temps aux prédictions de la *Quotidienne* sont confirmés par l'événement. La France de juillet, puissante et redoutée, même sous l'impopulaire administration du 11 octobre, n'ait encore faire peser son épée dans le conseil des rois de l'Europe! Sa liberté, vieille et peine de dix ans, a pu en faire respecter une autre, plus jeune encore et moins fortement constituée. La Belgique, grâce à nous, va enfin exister comme nation au lieu de figurer pour mémoire sur un coin oublié de la carte d'Europe. Aux lenteurs calculées de la diplomatie ont succédé les négociations armées, trois des cinq puissances se sont abstenues, par assister, l'arme au bras, comme leurs soldats, à cette exécution coercitive des volontés de la France et de l'Angleterre. En vain disait-on chaque jour aux rônes absolutistes que le principe révolutionnaire et le principe monarchique étaient en présence; que la révolution et l'anarchie voulaient frapper dans la citadelle d'Anvers la monarchie et la civilisation; que c'étaient là que les révolutionnaires entendaient briser les diadèmes au front de tous les rois de l'Europe; que la révolution voulaient leur donner un soufflet, leur cracher au visage (paroles de la *Quotidienne*); en vain un journal semi-officiel de l'Allemagne déclarait que la Hollande devait être considérée comme l'avant-garde de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse, et la Belgique comme l'avant-garde de la France et de l'Angleterre! La Hollande même n'a pas osé secourir la garnison hollandaise de la citadelle, et le canon de juillet a grondé vingt-deux jours sans causer aucun ébranlement en Europe!

Non, répéterons-nous avec un redoublement de confiance, devant un fait si hautement significatif, non, il n'y a pas d'alliance offensive possible contre la France; non, la guerre générale n'aura pas lieu; nous l'avons toujours dit, et nous le redisons à la France, parce qu'elle veut une paix

réelle, au lieu d'une paix armée pour prix de sa patience et de ses longs sacrifices; nous le redisons à notre héroïque armée, pour qu'elle sache que son sang n'a pas coulé sans fruit sous les murs d'Anvers, puisqu'elle aura doté son pays de la paix, la seule conquête qui ait manqué à toutes celles de l'empire. Nous le redisons enfin au commerce, pour que, faisant trêve à ses longues inquiétudes, il se livre désormais sans crainte à ces spéculations hardies qui doivent commencer pour nous une nouvelle ère industrielle, compagne de la grande ère politique qui date de notre révolution de juillet.

Les conséquences politiques de la prise de la citadelle d'Anvers, sans perturbation européenne, sont immenses.

Avant la prise d'Anvers, le seul point en litige, ce n'était pas la citadelle, ni la liberté de l'Escaut, ni le Luxembourg; c'était l'alliance avec l'Angleterre. Celui-là gagné, tous les autres suivent; toutes les résistances cessent ou s'annulent, toutes les rançonnées deviennent impuissantes. La France désormais appelée les peuples après elle, par la plus lente, mais la plus inflexible de toutes les propagandes, celle de l'exemple, dans cette voie où elle marche à leur tête. Sûre de n'être plus inquiétée au dehors elle se prépare à consolider au-dedans sa liberté par le fécond développement de ses institutions politiques et industrielles.

Quant à la question belge, c'est déjà quelque chose, c'est beaucoup sans doute que d'avoir purgé le territoire de la Belgique de la présence des troupes hollandaises, c'est beaucoup que d'avoir ainsi frappé d'impuissance la faction orangiste, et conquis au peuple belge une position forte et indépendante, qui lui permette maintenant de traiter plus favorablement avec la Hollande. Hâtons-nous de dire toutefois que la question belge est surtout dans la liberté de l'Escaut, d'où dépend sa prospérité commerciale, dans la liberté de l'Escaut, qui est en quelque sorte pour la Belgique une question de vie ou de mort. Qu'il nous suffise pour le moment d'ajouter que l'attitude passive de la Prusse et de la Russie, la neutralité bien caractérisée de l'Autriche, les otages et les gages effectifs que la France et la Belgique ont entre leurs mains pour dompter l'obstination de la Hollande, tout enfin nous fait espérer un dénouement conforme aux intérêts de notre allié et à la dignité de la France.

On lit dans le *National* :

« Bien que notre infanterie n'ait pas été admise à livrer l'assaut à la citadelle, c'est pour elle une gloire que le général Chassé ait demandé à capituler assez à temps pour éviter d'avoir affaire à elle. Le général Chassé, qui a servi dans nos armées, sait ce qu'il avait à attendre de la valeur trop long-temps comprimée de cette admirable infanterie, qui s'était résignée jusque-là à tant de fatigues, de privations, de patientes blessures, dans l'espoir de retrouver à la fin de cette lutte une belle occasion de prouver qu'elle n'a pas plus dérogé de son ancien renom, que nos deux savantes et glorieuses armes du génie et de l'artillerie.

« Le génie et l'artillerie ont supporté le plus grand effort du siège. Chaque jour nous avons lieu de faire remarquer combien le courage froid et méthodique des soldats de ces deux armes est au-dessus de toutes les récompenses, dont le gouvernement peut disposer pour honorer ces incomparables qualités militaires.

« Nous le disons, avec une joie qui sera partagée par tous les cœurs français, l'honneur de nos armes, ce prestige de valeur française, cette puissance d'opinion qui importent si hautement aux développemens ultérieurs de notre révolution, tout cela vient d'être fondé irrévocablement à la face de l'Europe par notre jeune armée, elle n'a pas fait une faute; elle n'a pas commis une imprudence, elle n'a cédé à aucun entraînement de jeunesse et de courage. On dirait que l'arrière garde de l'armée de Waterloo, reparaisant au bout de quinze ans comme l'avant-garde de la future grande armée révolutionnaire.

Combien ne va-t-on pas apprécier maintenant ces beaux et simples récits du maréchal Gérard, qui n'ont jamais annoncé un résultat que lorsqu'il était

accompli, jamais fait pressentir un succès, que le sang de nos braves n'ait tenu immédiatement parole. Ces bulletins, modèles de sincérité, de clarté, de probité politique et de haute prudence militaire, ont écrit la digne histoire du siège de la citadelle d'Anvers. On ne nous accusera pas cette fois d'avoir gâté la victoire par l'emphase de nos hommes de triomphe.

Croit-on que la vie citoyenne à laquelle nos militaires se sont habitués, croit-on que cette vie de simplicité qui fait justice de toute exagération, de toute habillerie par le ridicule, n'ait pas contribué beaucoup à ajouter à tant de mérites naturels qui distinguent nos braves, le mérite acquis de la modestie? On ne dira plus menteur comme un bulletin français, mais simple, vrai, noble, comme un bulletin du maréchal Gérard.

Le général Haxo et le général Neigre, qui ont dirigé les opérations avec une sûreté et une supériorité de science et de calcul si remarquables, vont nous rapporter aussi une gloire de plus. C'est cet empire de la science sur le courage, dont peut-être jamais un aussi bel exemple n'avait été donné. Il est inouï qu'un si grand résultat ait été obtenu sans que rien ait été donné au hasard. C'est le cas de rappeler, pour la trouver ici merveilleusement appliquée par la conduite de nos deux armées savantes, la maxime qui dans tous les temps, comme l'a dit Bossuet, a conduit aux grandes choses: *Ne rien laisser à la fortune de ce qu'on peut lui ôter par conseil et par prévoyance.*

La nouvelle de la reddition de la citadelle d'Anvers est arrivée à Londres le 24 dans la journée; elle paraît avoir causé une grande joie à la bourse et inspiré l'espérance d'un avenir pacifique désormais sans trouble.

Le Times du 25 fait sur cet événement les réflexions suivantes:

Le général Chassé s'est comporté en brave et fidèle militaire; ses troupes ont pris leur part de dangers, de fatigues et de privations; mais la conduite du gouvernement hollandais qui les a laissés dans une si périlleuse position et avec si peu de chances d'un triomphe final, doit provoquer un sévère examen.

Une armée française, aussi remarquable par sa discipline et son organisation que formidable par le nombre est entrée en Belgique pour investir et prendre la citadelle d'Anvers, afin d'en mettre ensuite en possession son légal propriétaire, le Roi de Belges. Ces précautions étaient nécessaires, à cause de l'altitude menaçante de l'armée hollandaise et du voisinage d'une armée prussienne dont la destination pouvait sembler douteuse. Aussi ce déploiement de force française n'a excité aucune alarme en Angleterre ni donné lieu à remontrances de la part des grandes puissances continentales.

Par la convention du 22 octobre entre la France et l'Angleterre, l'armée française doit évacuer la Belgique aussitôt qu'elle aura obtenu la reddition de la citadelle d'Anvers et des forts qui en dépendent. Telle est la stipulation convenue entre les gouvernements anglais et français. Tel est le but qui vient d'être, si non complètement du moins en partie atteint. Si les Hollandais venaient à tenter une invasion en Belgique, l'armée française deviendrait alors auxiliaire pour résister à l'agression; car il serait ridicule à l'extrême de conquérir une forteresse, avec l'intention de la laisser reprendre ensuite par l'ennemi. Mais sauf cette seule exception, avec la certitude que les Hollandais n'entreprendront pas la conquête des provinces belges, l'armée française doit être prête à rentrer chez elle dans le cours de peu de semaines ou même de peu de jours.

Mais, vont s'écrier les conservateurs, qu'avez-vous donc fait pour la solution des questions en litige entre les parties belligères? Nous répondons qu'un grand pas est fait; la question du territoire se trouve terminée.

Quant à la navigation de l'Escaut, elle devient une question tout aussi bien anglaise qu'européenne que belge. D'après nos rapports avec la Belgique, nous savons qu'en remontant le fleuve, nous trouverons un port prêt à recevoir nos cargaisons. Souffrira-t-on qu'en présence du traité de Vienne qui proclame la liberté des rivières navigables, en présence de ce principe si juste du droit des nations qui déclare l'usage d'un fleuve traversant les territoires des deux pays communs à ces deux pays, en présence de la déclaration de la Belgique qu'elle veut continuer son commerce avec nous, souffrira-t-on la visite des douaniers hollandais, se laissera-t-on arrêter par leurs vaisseaux de guerre? Cette pensée est inadmissible; et nous n'avons pas le moindre doute que la Hollande ne pouvant actuellement se flatter de reconquérir la Belgique, la difficulté de la navigation et toutes les autres encore en suspens seront bientôt terminées.

L'événement d'Anvers arrache au journal oranais le *Message de Gand* des vérités très-remarquables, que nous mettons sous les yeux de nos lecteurs, en supprimant celles des prévisions que nous croyons fausses, et qui rentrent plus particulièrement dans le système de cette feuille.

La capitulation de la citadelle d'Anvers est un pas de géant pour les affaires de la France.

Cette conquête double la puissance morale de Louis-Philippe en ce qu'elle démontre la faiblesse et la frayeur des cabinets du Nord qui n'ont pas osé soutenir ni les réserves qu'ils avaient mises au traité du 15 novembre, ni les protestations postérieures qu'ils avaient faites contre l'intervention armée.

Soas les murs de la citadelle d'Anvers s'est décidée la question de la royauté légitime en Europe et des vieilles constitutions des peuples. Tout est maintenant à refaire dans l'ancien monde.

Ces monarches du Nord sont restés stupéfaits, immobiles et en quelque sorte asphyxiés à l'aspect de l'audace de la France. Ils n'ont plus d'énergie, plus de puissance active, ils ne conservent qu'une force d'inertie et de masse, qu'une invasion extérieure renversera au premier choc, si des convulsions intestines ne la démolissent point auparavant.

Il n'y a plus de composition possible entre la révolution et la légitimité; l'empereur d'Autriche avait déjà reçu sa démission à Ancone, le roi de Prusse vient d'être souffleté à Anvers. Leur force morale est anéantie; leurs armées ne sont que des fantômes que l'opinion dissipera et dont la fausse position rend désormais l'action illusoire et vaine. Le ministère français sentira ses avantages et saura en profiter. Il sait que la royauté populaire de Louis-Philippe ne peut se soutenir à côté des trônes fondés sur le droit divin.

Il est toutefois remarquable que, dans la révolution qui s'opère, la tourmente ait commencé par frapper la seule royauté constitutionnelle et le seul peuple réellement libre que soit en Europe, une nation régénérée d'après les idées du siècle. Aussi cette guerre contre le roi Guillaume serait-elle une monstruosité, si elle n'avait été indispensable pour mettre en évidence toute la pusillanimité des rois, ennemis occultes de la révolution de juillet. Ce n'est point pour soutenir la révolution belge, que la France a marché et combattu sur l'Escaut, c'était pour humilier, confondre et déshonorer ses ennemis naturels, assurée qu'elle était qu'avilis de la sorte elle en aurait bon marché.

TAXE DU PAIN A LIEGE du 29 décembre.

Pain de seigle, 14 c. au lieu de 14 1/2 c.
Pain moitié seigle et moitié froment, 19 1/2 c. au lieu de 20 c.
Pain dit de ménage, 24 c. au lieu de 24 1/2 c.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 28 décembre.

Naisances: 5 garçons, 4 filles.
Décès: 1 garçon, 2 hommes, savoir: Silvestre Plaesmans, âgé de 28 ans, soldat au 3^e régiment. — Joseph Fire, âgé de 23 ans, armurier, quai d'Avroy, célibataire.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Dimanche, 30 décembre, abonnement courant, la première représentation de la reprise du *Solitaire*, opéra en trois actes, suivi par *Un Duel sous Richelieu*, drame en trois actes mêlé de couplets. Le spectacle sera terminé par la deuxième représentation de la *Chemisée de 1748*, vaudeville en un acte.

Lundi, 31 décembre, abonnement suspendu, la première représentation de *Un de Plus*, vaudeville en trois actes, par MM. Paul de Kock et Dapeuty, suivi de la première représentation des *Chapeaux séditieux*, vaudeville en un acte, par M... Le spectacle commencera par le *Comte Ory*, opéra en deux actes, de Rossini.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Dimanche prochain on jouera un COGHON aux quilles et ensuite à l'oie, chez DEBEUR, faubourg St. Gilles, n° 283

Au GASTRONOME, Pont-d'Ile, l'on reçoit chaque semaine pâtés de foie gras de Strasbourg et de différents gibiers, truffes fraîches, chevreaux, poulardes et dindes truffées et non truffées, faisans de Bohême, perdreaux rouges, jambon de Westphalie, pieds et cotelettes truffés, etc. 724

Madame G. AUGUSTE, de Paris, tient des corsets depuis 5 à 100 francs; tient aussi un très grand assortiment d'ouvrages de Spa, rue de la Régence. 227

La veuve CHARLES née DENEUMOU LIN, place St. Denis, n° 743, a REÇU nouveau Fromage de Gruyère, 1^{re} qualité.

M. STADELMAIER, pâtissier-confiseur, coin du Pont d'Ile, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'assortir son magasin de tout ce qu'il y a de mieux en objets d'étrenne, et bonbons pour la nouvelle an, à jolie gravures avec devises et couplets nouveaux, qu'il vend à des prix très-modérés.

Il cherche aussi un APPRENTI, d'une bonne famille, et une FILLE de BOUTIQUE. 204

Au Grand Restaurant, place de Spectacle, QUARTIER à LOUER avec ou sans écurie, ayant vue sur la place. — On y tient TABLE D'HOTE à l'heure, et on y VEND des HUITRES anglaises à un prix modéré, venant directement d'Ostende. 225

HUITRES anglaises, chez PARFONDRIY, derr. l'Hôtel de Ville

HUITRES anglaises, chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville.

HUITRES anglaises, chez ANDRIEN fils, Souverain-Pont, n. 320

HUITRES anglaises (1^{re} qualité, à 1 fl. 25 le 1/2; et ANCHOIS nouveaux, chez PERET, rue Ste.-Ursule. 153

FABRIQUE DE CHOCOLATS.

J. LENOIR, pharmacien, rue Féronstrée, n° 577, fabrique des chocolats de toutes qualités, tels que chocolats de santé, à la vanille, analeptique au salep de Perse, au lichen d'Islande, au cachou, et stomacal italien et à l'osmazome, etc., etc. Le tout première qualité et à des prix très-avantageux. 808

GHAYE fils, rue Vinaye-d'Ile, n° 36, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir de Paris, une assortment de CHAPEAUX à la mode en feutre imperméable, de toute première qualité, ainsi qu'une grande quantité de chapeaux imperméables en soie de Berlin. 240

Au dépôt de Draperie, rue Font d'Ile, n° 17.

On a l'honneur de prévenir le public, que le MAGASIN vient d'être réassorti d'un beau choix de draps, cuir-laine, castorines, coating de toutes qualités et couleurs.

Draps légers, péruviennes, zéphir, etc., pour manteaux de dames et habillemens d'enfant.

On vient aussi de recevoir un bel assortiment de Gilets en velour broché en or et argent, cachemire et demi cachemire, satin, soie, etc.; cuir laine à côtes et quadrillés en différentes nuances.

On trouve toujours au même magasin une quantité d'habillemens confectionnés de différens prix, tels que:

Manteaux en draps et imperméable, capottes, habits, pantalons, gilets.

Un excellent coupeur ayant travaillé longtemps à Paris et Bruxelles, étant attaché à la maison, on se charge de toute confection avec garantie et l'on se flâte de pouvoir contenter les personnes les plus difficiles. (PRIX FIXE.) 213

MAGASIN PLACE VERTE N° 780.

Chez F. PRINZEN sont arrivés les assortiments de lainage, tels que gilets, jupons, camisoles, caleçons tricotés et tissés pour femmes, hommes et enfans, en toute qualité, gilets, camisoles et jupons de cachemir, robes d'enfans, bas de laine de France et autres bas de Viganía gris et blanc de laine, blanc de gaze, idem bas tricotés, en toute qualité, bas de filonelle pluchés et autres, bas de soie, chaussettes, en tout genre, chaussons, écharpes, callotins, bas d'enfans en laine en toute qualité et grandeur. Le magasin est toujours assorti en bas de coton, écu et blanc à jours et unis et bonnets; quantité de foulards, cravattes soie noir et fantaisie, velours, madras soie noire, schals, manchons, tails, linges de table, damassés, flanelles, cotonnettes, etc.

500 gilets et caleçons confectionnés d'après les meilleurs modèles, depuis 4 fl. 25 c. à 6 fls. P.-B. 778

AU POINT DE VUE.

Rue des Escaliers St.-Pierre, n° 18, à Liège.

VAN ROOMENBURG, a l'honneur d'informer Messieurs les amateurs qu'il vient de recevoir de diverses fabriques et notamment de Paris, un très beau choix et un très grand assortiment de Pendules dorées, lampes bronzées et dorées, bijouterie fine et fausse, tabatières en tout genre, notamment avec calandriers pour 1833. nécessaires, garnis pour hommes et femmes, cravaches et épérons, brosses fines, parfumerie en tous genres, quincaillerie fine, écritaires en bronzes, optiques, lunettes et verres pour toutes les vues et tous les âges, etc., etc., etc. Enfin son magasin qui est distribué comme un Bazar de Paris ne laissera rien à désirer aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. (Le tout à prix fixe et très modéré.) 768

Au n° 819, rue Basse-Sauvinière, l'on VEND muscat-rivale 1819 à 4 fl. 15; corton, chambertin 1819, 2 fls., de plus, VINS à 70 cents. 955

VENTE DE MEUBLES.

Mercredi prochain, à la salle de F. THONNARD, cour de hospices, on y VENDRA une forte quantité de MEUBLES, etc

Demain lundi 31 décembre, il sera VENDU chez DUVIVIER rue Velbruck, une quantité de bons draps de lits, rideaux, couvertures en laines, lits, matelats, plus un lustre ancien, une pompe à incendie, quatre gros poêles en fonte, propres à des fabriques, une grande chaudière en fer, un soufflet, meubles, etc. 223

Une FILLE de QUARTIER, munie de bons certificats, peut se présenter place St. Pierre, n° 872. 226

DÉPART.



AU LION

BELGIQUE.

Magasin à prix fixe, en gros et en détail.

COUPRY, marchand voyageur, déballé à l'Hôtel d'Angleterre, près la Comédie, à Liège, a l'honneur de prévenir le public qu'il a fixé le jour de son départ au 15 janvier. Il se recommande.

Grand assortiment de quincaillerie fine, parfumerie, mercerie, tabletterie, bimbeloterie, bijouterie fine et fausse, fouritures de bureaux, compotiers et sucriers en cristal; portefeuilles et notes en tous genres, boucles de ceintures, d'objets de fantaisie pour parure.

Prix courant de quelques articles :

Épingles, bagues, clefs de montre et boutons en or, la pièce au choix pour 2 florins 36 c., boîtes de veilleuse 365 mèches, pour 20 cents; crayons fins, 12 douzaines, pour 2 fl.; cirfine à cacheter, le demi-kilogramme, 1 fl., pains à cacheter le demi-kilogramme, 4 fl. mèches de quinquets, 12 douzaines, pour 75 c., la demi-bouteille eau de lavande, pour 60 c.; bon savon de Windsor, 12 tablettes, pour 70 c., belles tabatières au choix, la pièce, 70 cents.

Tous les articles ci-après, provenant d'achats d'occasion, sont cotés au prix de fabrique :

Cabarets, pendules et montres, peignes à chignon ordinaire et de fantaisie; bretelles et jarretières élastiques, gants de première qualité et de couleurs des plus à la mode, réchauds, flambeaux et autres articles en plaque argent, couteaux de table et mouchettes; eaux de Cologne et autres parfumerie, ainsi qu'un grand assortiment de Jouets d'enfants. 216

La veuve CHARLES née DENEUMOU LIN, place St-Denis, n° 743, a reçu Bougies transparentes, Chandelles de Brabant, Huile épurée, le tout de 1^{re} qualité.

Petit PIANO à VENDRE, sur les Walles, n° 642. 212

A. DUVIVIER, entrepreneur de ventes, rue Velbruck, occupée à faire le catalogue d'une VENTE DE LIVRES qui doit avoir lieu incessamment, a l'honneur de prévenir les personnes qui auraient des livres à vendre, de lui en faire parvenir le plus tôt possible la note quelque petite qu'elle soit. Elle portera le plus grand soin au classement et à la vente, qui est avantageuse en ce moment. 116

() A VENDRE ou à LOUER pour en jouir au premier janvier 1833,

Un ATELIER de fabrique bâti en pierres et briques, couvert en ardoises, avec deux roues dans l'intérieur du bâtiment; un bon coup d'eau de 10 1/2 mètres, huit pieds de chute, trois appartemens de machines à filer, deux drossettes surnuméraires, une foulerie à trois bacs, un lavoir, une place pour trois ou quatre machines à lainer, une maison à huit places pour le maître foulon, un quartier à trois places pour le contre-maître, une écurie pour trois chevaux, une remise, une place pour mettre la terre à foulon, deux jardins, une prairie d'environ un bonnier; le tout situé à CEREXHE DEUSEUR, canton de Fléron, à 10 kilomètres de deux lieues de Liège, 12 kilomètres. 2 1/2 de Verviers. S'adresser à Maître DE BEFVE, notaire à Liège, ou à M. GREGOIRE, propriétaire à la Passeroule, commune de Dison.

Jeudi trois janvier mil huit cent trente trois, aux deux heures de l'après-midi, les représentants Jean François Dantinne feront exposer en VENTE, par devant M. le juge de paix du canton de Herve, en son bureau place du Péron, à Herve, n° 432, par le ministère de M. DEMONCEAU, notaire, à Herve, à ce commis par le tribunal séant à Verviers, DEUX MAISONS contigues, situées dans la ville de Herve, rue du Péron, joignant du nord à la maison de Hubert Renken, du midi, à la place de la maison démolie qui fut à Nicolas Chefneux et à sa rue. S'adresser audit notaire à Herve, en Potière, n° 148. 77

Belle VENTE de BOIS Taillis et haute Futaye.

Lundi 31 décembre 1832, à 10 heures précises du matin, madame la baronne de Goer de Herve de Bierset, fera vendre en sa ferme de Natinne, par le ministère du notaire DELVAUX, une quantité de portions de beaux bois taillis, croissant dans ses bois de Natinne et Pailloumont; plus quantité de portions de bois de haute futaye, dans lesquelles se trouvent plusieurs beaux chênes d'une grosseur extraordinaire, dont un à 5 aunes 2 palmes (18 pieds) de circonférence; hêtres, cèdres, etc., croissant dans son bois de Haledet, coupe de l'année dernière. A crédit.

On désire trouver une DEMOISELLE qui connaisse la grammaire française, les élémens de géographie, d'histoire et les ouvrages de mains; ses appointemens seront proportionnés à ses talens. S'adresser au bureau du Courrier de la Meuse. 210

Un APPRENTI sachant lire le manuscrit peut se présenter au bureau de cette feuille.

VENTE PAR COUPONS D'ACTIONS D'UN FRANC de huit belles Propriétés, valant 200.000 francs.

Situées à Dunkerque et à Bergues St-Winoc, département du Nord, et dans l'arrondissement de St-Omer, département du Pas de Calais (France).

Il y aura en outre huit mille cent quatre-vingt-dix lots gagnans, chaque numéro de la série gagnante aura droit à une prime de 5 francs, et chaque numéro de l'action gagnante à une prime de mille francs, dont le tirage aura lieu dans le courant du mois de janvier 1833.

S'adresser pour obtenir des Coupons à M. R. HAVAR fils, rue de la Rose, n° 476, à Liège. 270

() VENTE D'IMMEUBLES,

En vertu de la loi du 12 juin 1816.

Lundi 14 janvier 1833, à 2 heures de relevée, les héritiers de M. Jean Antoine Gilman, rentier, célibataire à Liège, rue devant Saint-Thomas, feront procéder, par devant M. le juge de paix du quartier du nord de cette ville, en son bureau, sis à Liège, rue Neuve derrière le Palais, et par le ministère de maître DUSART, notaire à ce commis, par jugement du tribunal civil de Liège, à la VENTE aux enchères publiques des MAISONS dont la désignation suit :

1^{er} Lot. — Une belle et spacieuse maison, sise à Liège, rue devant St-Thomas, n° 285, ci-devant occupée par ledit M. Gilman, consistant en deux beaux corps de logis, actuellement occupés, savoir : le quartier de devant par Madame veuve Dodemont et celui de derrière par Madame veuve Meniscl.

2^e Lot. — Une petite maison, même rue, n° 356, presqu'en face de la précédente, à laquelle elle pourrait servir de remise ou écurie.

3^e Lot. — Une belle maison, derrière St-Thomas, n° 334, occupée par les Dlls. Bérard.

4^e Lot. — Une petite maison, rue Halle des Drapiers, n° 444 occupée par le Sr Boxho, décatisseur.

5^e Lot. — Une petite maison, même rue, n° 443, occupée par le Sr Joguette, tailleur d'habits.

S'adresser audit notaire DUSART, dépositaire du cahier des charges et conditions de ladite vente.

() Vente d'immeubles pour sortir de l'indivision.

Mardi 15 janvier 1833, à 9 heures précises du matin, en vertu de deux jugemens rendus par le tribunal de première instance séant à Liège, on exposera en vente publique, à l'extinction des feux, par devant M. Bouhy, juge de paix des quartiers du Sud et de l'Ouest de la ville de Liège, en son bureau, rue Saint-Jean-en-Isle, n° 794, et par le ministère de maîtres DELBOUILLE et DELVAUX, notaires à ce commis : dix-neuf pièces de terre, contenant ensemble vingt deux bonniers, situées à Connixhem, province de Limbourg, à une demi lieue de la ville de Tongres. Cette vente présente toute sécurité et elle aura lieu en dix-neuf lots.

S'adresser pour avoir communication du cahier des charges à M. le juge de paix, audit notaire DELVAUX et à M^e DELBOUILLE, dépositaire des titres de propriété.

139 Vente autorisée par jugement du tribunal civil de Liège du 14 décembre 1832.

Le lundi 7 janvier 1833, à 10 heures du matin, il sera procédé, par le ministère de maître GREGOIRE, notaire, et par devant le juge de paix du canton de Dalhem, chez Joseph Moray, à Souverain-Wandre, à la VENTE aux enchères publiques, d'une MAISON, étale, boutique de plâtriers, avec 10 perches 60 aunes carrées de jardin et prairie, formant un ensemble, situé à Souverain-Wandre, commune de Wandre, appartenant aux enfans de Noël André et occupé par Thomas Simonis. — S'adresser au notaire à Wandre, chez la dame veuve de l'avocat GREGOIRE, sa mère.

VENTE PAR SUITE DE SURENCHERE.

Jeudi 3 janvier 1833, à 9 heures du matin, il sera vendu définitivement aux enchères, en l'étude du notaire DELEXHY, rue Saint-Soverin à Liège, une MAISON de commerce très-spacieuse, portant le n° 248, sise à Liège, au faubourg Ste-Marguerite sur la mise à prix de 10,465 francs 86 centimes.

Et deux petites Maisons en Glain, cotées 727 et 728.

S'adresser au notaire DELEXHY pour voir les conditions. Le même notaire est chargé de vendre une Maison, place du Grand Marché. 209

() POUR CAUSE DE DÉPART.

Il sera VENDU aux enchères publiques, dans le courant du mois de mars 1833, par le ministère du notaire BERTRAND, cinq belles MAISONS, bâties à la moderne, attenant l'une à l'autre, construites depuis très-peu de temps, situées à Liège, place du Spectacle, ayant vue sur le quai de la Sanvinière; la première, cotée 858, ainsi que la 3^e, ont remise, écurie et beau jardin par derrière, la 4^e et 5^e ne sont pas encore entièrement achevées. Elles ont également un jardin par derrière.

On peut dès maintenant acquérir de gré-à-gré tout ou partie de ces immeubles. S'adresser audit M^e BERTRAND, notaire.

A VENDRE de rencontre un Assortiment de MÉCANIQUE à FILER le COTON. S'adresser au n° 648, rue St-Denis.

438 A LOUER une MAISON, située rue des Sœurs-Grises, n° 398, à Liège. S'adresser à M. JENICOT, avocat, même rue, n° 405.

MAISON à LOUER avec tannerie, rue des Tanneurs, n° 87 on peut louer la tannerie séparément. 326

LIBRAIRIE DE J. A. LATOUR.

EN VENTE :

ALMANACH DE LA PROVINCE DE LIÈGE, ou TABLEAU DES FONCTIONNAIRES composant les Autorités administratives, civiles, judiciaires et militaires de la province, pour l'année 1833. Revue avec la plus grande exactitude, et rédigé d'après des renseignemens officiels sur les changemens survenus dans la réorganisation des Autorités de la province.

Volume in-18 de 348 pages, bien imprimé, sur beau papier broché et rogné, couverture imprimée. Prix 1 franc 20 cent. (56 cents.)

Le même cartonné, papier maroquiné et étiqueté, 1 franc 70 centimes (80 cents.)

A Liège, chez J. A. LATOUR, imprimeur de l'administration provinciale.
A Aubel, chez H. J. MATHIAS, libraire.
A Waremme, chez RENSON, libraire.
Se vend A Huy, chez L. GODIX et fils, H. KNORS, libraires.
A Verviers, chez RENARD CROSSIER.
A Spa, chez DOMMARTIN, libraire.
A Stavelot, chez TALBOT, agent d'affaires.
A Dolhain-Limbourg, chez J. F. PAGNOUX.

A VENDRE une belle, spacieuse et très-commode MAISON construite à neuf, avec magasin, remise, écurie, grande cour, jardin et prairie, sise à AYWAILLE, propre à une auberge et à tout autre établissement. — S'adresser rue des Tanneurs, n° 119. 206

A VENDRE de gré-à-gré une belle CALECHE, presque neuve pour deux chevaux, un TOUR avec les ustensiles, et un établi de menuisier avec accessoires. S'adresser à Tongres, rue de Hasselt, n° 4.

AVIS de MM. ROUX et CHAIS, pharmaciens brevetés de S. M. le roi de France.

La réputation que s'est acquise dans la France et dans l'étranger le Paraguay Roux, spécifique contre les maux de dents, puissant anti-scorbutique, le met désormais au rang des remèdes les plus précieux que possède l'art de guérir. Les essais multipliés qu'en ont fait les médecins et les dentistes les plus célèbres de l'Europe, assurent sa supériorité incontestable sur tous les odontalgiques employés jusqu'à ce jour, il suffit d'un morceau d'amadou imbibé de Paraguay Roux et placé sur une dent malade pour calmer dans l'instant et complètement les douleurs les plus aiguës et les plus opiniâtres; cette propriété est constatée par toutes les villes de l'Europe où il y a des dentistes, et par des milliers de consommateurs qui pourraient l'attester, s'il avait encore besoin de preuves.

Le dépôt est chez GILLON-NOSSANT, rue Pont-d'Ele, n° 32 à Liège, qui vend de même le savon onctueux d'Aubril, précieux pour la Barbe, crème balsamique de sir Grenonck; le dent Botot pour les dents; poudre de Charlard, vinaigre Pully; extrait du Portugal de Houbigaant-Charadin; eau véritable de Ninon de l'Euclous; savon Démarson; et une infinité d'articles précieux pour la toilette.

COMMERCE.

Bourse de Paris du 25 décembre. — Rentes, 5 p. 100, jouiss. du 22 mars 1830, 99 fr. 75 c. — 4 1/2 p. 100, jouiss. du 2 sept., 90 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 100, jouiss. du 22 janv. 1830, 69 fr. 80 c. — Actions de la banque, 0000 fr. 00 c. — Certif. Falconnet, 82 fr. 50 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 83 1/2. — Emprunt d'Haiti, 000 fr. 0. — Emprunt romain, 78 7/8. — Emprunt belge 77 0/10.

Bourse d'Amsterdam du 27 décembre. — Dette active, 0 7/8 0/10, idem différée, 00 0/10. — Bill. de change, 00 0/10. — Syndicat d'amort. 00 0/10; idem 3 1/2 p. 100, 00 0/10. — Rente remb., 2 1/2 p. 100, 00. — Act. de la Société de commerce, 00 0/10. — Ras. Hop. et Co., 92 1/2 00 0/10, idem liv., 00 0/10 00, idem C. Hamb., 00; idem en L., 0 0/10 00. — Danois à Lond., 00 0/10. — Rent. fr. 3 p. 100, 00 0/10. — Métalliques, 00 0/10. — Naples Falc., 75 1/2. — Idem à Lond., 00 0/10. — Perp. à Amst., 53 0/10. — A. 1^{re} levée, 00. — Rente perp., 00 0/10. — Lots de Pologne, 00 0/100. — Brésil, 00 0/10. — Grecs 2^e levée, 00 0/10. — Con. guerre, 00 00. — Bill. du trésor, 000 0/10.

Bourse d'Anvers, du 28 décembre.

Effets publics. — Métalliques, 88 1/6 P. 00. — Lots patiaux, 386 A 0/10 00. — Napolitains, 76 1/2 N. — Guebardis 00 0/10. — Rente perp. Esp. de Paris, 00 0/10; idem Amsterdam, 54 1/2 1/4 P. 00. — Anglo danois, 00. — Lots de Pologne, 160 1/2 0. — Anglo brésiliens, 50 0/10 A. — Emprunt romain, 80 1/4 P. — Emprunt belge de 12 millions, 000 0/10 00. — Idem de 40 millions, 00 0/10. — Idem de 24 millions, 76 A.

Bourse de Bruxelles, du 27 décembre. — Emprunt de 12 millions, intérêt 101 3/4 P. — Emprunt de 10 millions, sans intérêt, 99 5/8 A. — Emprunt de 24 millions, 76 1/4 A.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.